

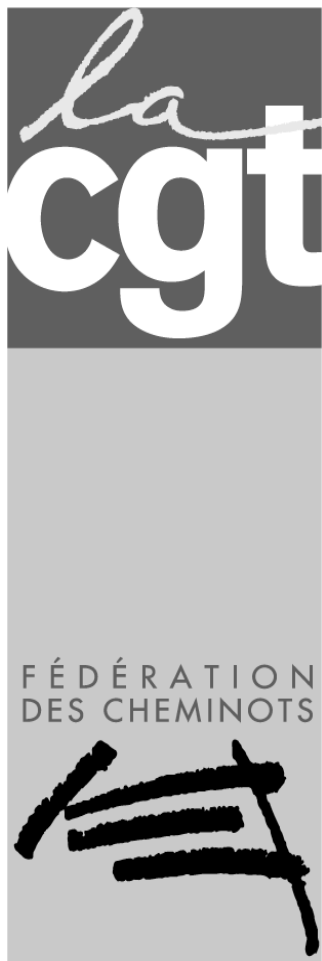
Communiqué

FEDERATION CGT DES CHEMINOTS

de Presse

CONTACT :
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
GREGORY ROUX
01 49 88 61 08
com@cheminotcgt.fr

CONFLITS DANS LES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVEES EURO CARGO RAIL VEOLIA CARGO FRANCE EUROTUNNEL



A Euro Cargo Rail, filiale française de la DB, la grève nationale entamée le 23 septembre à l'appel des organisations syndicales CGT, CFDT – FGAAC, a été suspendue 48 heures suite aux assemblées générales qui se sont tenues mercredi matin 30 septembre 2009. La balle est dans le camp de la direction pour ouvrir rapidement des négociations à partir de l'accord du 14 octobre 2008 relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le fret ferroviaire. Ces négociations devraient débuter vendredi 02 octobre 2009.

A VEOLIA Cargo France, suite à l'appel à cesser le travail à compter du lundi 28 septembre 2009 à 18 heures, lancé par la CGT et la CFTC, la mobilisation ne faiblit pas et contraint la direction à ouvrir sans plus tarder des négociations dès cet après midi à 15 heures.

A EUROTUNNEL, à l'appel de la CGT et de la CFDT, les conducteurs français ont démarré les premiers débrayages de nuit soit à 4 heures du matin et se poursuivent en ce moment au rythme des prises de service. 100 % des conducteurs sont en grève pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et notamment la durée des amplitudes.

La Fédération CGT des Cheminots a combattu et demeure opposée à l'ouverture à la concurrence sur fond de libéralisation dogmatique du secteur ferroviaire. Elle déplore l'attitude de l'organisation patronale Union des Transports Publics (UTP) qui n'a de cesse, dans les négociations de la future convention collective de la branche ferroviaire, de favoriser la mise en concurrence des cheminots des entreprises ferroviaires, abaissant les conditions sociales fragilisant la sécurité des personnels et des circulations.

Les directions d'ECR et de VCF sont complices et s'opposent à mettre en application dans leur propre entreprise l'accord de branche dont ils sont pourtant signataires (membres de l'UTP). Cela dénote bien, une volonté de maintenir coûte que coûte le dumping social et est éloquent quant au non respect des engagements !

La Fédération CGT des Cheminots, bien que non signataire, considère l'accord de branche du 18 octobre 2008, relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail, comme un socle minimal à améliorer, devant servir de base aux négociations dans les entreprises ferroviaires privées.

La Fédération CGT des Cheminots, condamne fermement l'attitude de blocage dans laquelle s'enferment les directions d'entreprises pour ne pas répondre aux revendications exprimées unitairement pour que soient améliorées les conditions de vie et de travail des cheminots de ces entreprises.

La Fédération CGT des Cheminots, non seulement soutient les actions en cours et **va continuer et amplifier son action pour obtenir une réglementation et des conditions sociales de haut niveau.**

Le 07 octobre, journée nationale interprofessionnelle de mobilisations dans le cadre de la journée mondiale pour le travail décent prend tout son sens. **La Fédération CGT des Cheminots, appelle tous les cheminots à participer aux manifestations.**

Montreuil, le 1^{ER} Octobre 2009- 16 h 00